

## Budget communal 2019

### La commune jouit actuellement d'un bon tissu économique et démographique

#### Une bonne surprise cantonale améliore encore la situation financière

Faisant preuve de prudence, l'administrateur des finances et le Conseil municipal avaient tenu compte, en établissant le budget 2019, d'une éventuelle acceptation de la réforme fiscale. Dès lors, le résultat sorti des urnes cantonales, dimanche dernier, constitue une bonne surprise et améliore encore la santé des finances communales.



#### On paiera au titre de la péréquation

Vincent Viret, administrateur des finances, et Marc Moser, en charge du dicastère éponyme, qualifient l'exercice 2019 de « standard », pour ce qui concerne le fonctionnement de la commune. La santé financière de Sonceboz-Sombeval, donc de son tissu économique et démographique, ne fait aucun doute. Elle est confirmée par une évolution notable au chapitre de la péréquation financière cantonale (laquelle vise à diminuer les disparités entre les communes du canton) : alors même qu'elle a encore touché un peu plus de 50 000 francs cette année, la commune devra verser quelque 94 000 francs à ce titre en 2019. « Ce versement influera les comptes, mais comme nous avons créé un Financement spécial relatif à la fluctuation de la fiscalité communale, cette charge supplémentaire pourra être supportée. »

#### Les méandres du MCH2

Complexe, le nouveau système cantonal de comptes, le MCH2, rend les choses assez abscones, pour toute personne peu au fait des arcanes de la comptabilité publique... On n'entrera donc pas ici dans des explications techniques.

Avec un total de charges de 11 159 000 francs, le compte global présente un excédent négatif de quelque 122 000 francs ; on rappellera que ce compte réunit le compte général et les quatre comptes qui doivent s'autofinancer (alimentation en eau, assainissement des eaux, gestion des déchets, sapeurs-pompiers), pour lesquels existent des Financements spéciaux.

Au stade actuel des prévisions, le compte général présente par contre un excédent de revenus de quelque 480 000 francs, avant amortissement supplémentaire obligatoire ; il reste que d'ici au bouclage des comptes, les excédents éventuels seront très probablement attribués à des Financements spéciaux.

#### Différences minimes

A l'exception de la péréquation mentionnée plus avant, les différences entre ce budget et son prédécesseur sont assez minimes, les seules hausses de charges se limitant à quelques dizaines de milliers de francs chacune.

On mentionnera que la succession du secrétaire municipal, en fin d'année, nécessitera que deux employés travaillent en parallèle à ce poste durant trois mois.



## Municipalité de Sonceboz-Sombeval

S'y ajouteront l'achat de nouvelles décorations de Noël, une légère hausse des charges au niveau des œuvres sociales ou encore l'accumulation de petits montants ; pour exemple, citons celui qui est reporté pour les camps de ski scolaires, suite à la récente décision fédérale de limiter la participation des parents à 25 francs par jour.

Quant aux produits, on relèvera une augmentation prévue de 144 000 francs environ au chapitre finances et impôts.

### Stabilité du rôle des impôts

Par rapport au budget 2018, le rôle des impôts ne présente pas de différence majeure. Comme de coutume, les autorités et l'administrateur des finances ont pris langue préalablement avec les principales entreprises de la place, le budget 2019 prévoyant de fait une diminution de quelque 36 000 francs des impôts sur le bénéfice des personnes morales ; une variation minimale, sachant que le total de ces impôts dépasse deux millions de francs.

Les impôts à la source et sur le travail des frontaliers baissent de 20 000 francs (sur quelque 700 000 francs au total), tandis que les impôts sur le revenu des personnes physiques présentent une réjouissante hausse prévisible, d'environ 73 000 francs.

On l'a dit, le tissu démographique et économique de la commune est sain.

### Investissements

Au chapitre des investissements, le plus important concerne la Maison de la petite enfance, où les autorités proposent de verser une première tranche d'un million de francs, pour peu bien sûr que la population approuve le crédit qui lui sera soumis en mai prochaine selon toutes probabilités.

A noter également les 385 000 francs destinés à la réfection du chemin Fin du Pertuis, un crédit sur lequel doit se prononcer l'assemblée du 10 décembre.

180 000 francs sont destinés à la deuxième partie de la réfection des canalisations (chantier dont le crédit a déjà été approuvé), 40 000 au chemin d'accès de la déchetterie qui mérite d'être remis en état, 90 000 francs pour racheter la part du stand de tir en mains de La Heutte et 50 000 francs pour réaliser sur ce site un captage d'eau, 60 000 pour du mobilier destiné à l'école primaire, 80 000 francs pour un passage à gué sur le ruisseau des Malés (dont à déduire une prévisible subvention de quelque 26 000 francs), 55 000 francs pour la réfection des chemins du cimetière, 30 000 pour le sentier au bord de la Suze et 10 000 francs pour la révision du plan d'aménagement local.

## Le Conseil municipal propose une baisse de la taxe d'épuration

### Taxes : nouvelle baisse

Le budget soumis aux ayants droit s'appuie sur une quotité fiscale inchangée (1.82), comme la plupart des taxes communales : taxe immobilière de 1.10 o/oo, taxe des chiens de 50 francs, taxe de consommation d'eau de 2.10 francs par mètre cube, taxe des déchets de 210 francs par ménage et 105 francs par personne seule, taxe de séjour de 1.50 la nuitée, taxe d'exemption du service de défense de 6.50 % de l'impôt cantonal et au maximum 450 francs.

Un poste varie à la baisse, sur proposition du Conseil municipal : la taxe d'épuration des eaux passe de 2.25 à 1.80 par mètre cube consommé ; s'y ajoutent toujours 50 centimes par m<sup>3</sup> pour le fonds cantonal.

Cette diminution proposée pour 2019 poursuit la politique appliquée depuis 2017 en matière de taxes de base ; rappelons qu'ont déjà été réduites la taxe de base des déchets, celle de l'eau dans sa globalité, celle des pompiers, ainsi bien évidemment que la quotité fiscale.



## Municipalité de Sonceboz-Sombeval

### Prudence de mise

Les autorités présenteront parallèlement les projections établies par l'administrateur des finances pour la période 2018-2023. On y découvrira des résultats annuels en nette diminution dans un premier temps, mais toujours clairement positifs si l'on fait abstraction de tout investissement. En tenant compte des investissements souhaités par les divers départements, le résultat annuel chute fortement jusqu'en 2021, où il passe même un rien sous la barre de l'équilibre, avant de remonter gentiment les deux exercices suivants.

Quant à la fortune, les projections pluriannuelles révèlent une stabilité quasi parfaite si l'on prend en compte les investissements souhaités, avec quelque deux millions et demi de fortune et plusieurs financements spéciaux bien alimentés.

Si la situation financière de Sonceboz-Sombeval est fort bonne et si les résultats annuels prévisibles demeurent bons, l'administrateur des finances souligne qu'ils baissent tout de même. En rappelant que les finances communales dépendent étroitement des revenus liés aux personnes morales, eux-mêmes subordonnés à l'évolution de la conjoncture, Vincent Viret estime nécessaire de mettre un maximum d'argent de côté, ces toutes prochaines années, pour le bâtiment de la petite enfance qui a fait l'objet d'une première présentation la semaine dernière dans ces colonnes.

### Passages jaunes : une affaire à suivre...

Le maire, René Rimaz, a rencontré la semaine dernière une délégation de l'Office régional des ponts et chaussées, pour aborder la question des passages pour piétons. Des discussions ont été menées, mais pour l'heure le dossier demeure ouvert. Des informations plus précises pourront sans doute être délivrées d'ici à la fin de l'année.

On rappellera que les Ponts et chaussées ont annoncé voici peu leur décision de supprimer notamment les deux passages jaunes qui se situent aux abords du temple et du cimetière. Le Conseil municipal estime pour sa part absolument nécessaire de préserver une traversée protégée de la route cantonale, en cet endroit fréquenté par de nombreux piétons lors des cérémonies funèbres, et par des personnes à mobilité réduite durant toute l'année.